

D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} Classe

SESSION 2027

Extrait de l'arrêté d'ouverture n° **2026-119 du 17 septembre 2026** du Centre de Gestion du Calvados

Filière administrative – Catégorie C

Ouvert par le centre de gestion Du Calvados pour les collectivités affiliées ou conventionnées.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

♦ Ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 en vigueur, les candidats sont autorisés à subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement.

Les candidats doivent également justifier être en position d'activité le jour de la clôture des inscriptions

EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSIBILITE

EPREUVE OBLIGATOIRE D'ADMISSIBILITE

18 mars 2027

À CAEN ou
sa périphérie

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.
(Durée : 1H30 ; coefficient 2.)

EPREUVE OBLIGATOIRE D'ADMISSION

2^{ème} trimestre 2027

Un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par décret du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.
(Durée : 15 mn dont cinq minutes au plus d'exposé – coefficient 3)

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

✓ **RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 20 octobre au 25 novembre 2026**

- Par Internet, par l'intermédiaire du site du Centre de Gestion du Calvados : www.cdg14.fr ou directement sur le site www.concours-territorial.fr, portail national des concours et examens professionnels, jusqu'au **25 novembre 2026 minuit** (heure métropole) dernier délai. La préinscription générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi qu'un espace sécurisé.

La pré-inscription par Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription au Centre de Gestion du Calvados au plus tard le 3 décembre 2026.

*- les pièces justificatives (Etat détaillé, annexe,...) peuvent être transmis ultérieurement au service concours du Centre de Gestion du Calvados au plus tard le 1^{er} jour de l'épreuve écrite soit le **18 mars 2027**.*

✓ **DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 20 octobre au 3 décembre 2026**

- En format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion jusqu'au **3 décembre 2026 minuit**, heure de métropole, dernier délai
- OU par voie postale au Centre de Gestion du Calvados (voir adresse ci-dessous), au plus tard le **3 décembre 2026 minuit**, heure de métropole, dernier délai, le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi.
- OU au Centre de Gestion du Calvados jusqu'au **3 décembre 2026**, horaire d'ouverture ci-dessous.

✉ Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifier que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original.

Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté. (Même posté dans les délais)

➡ Par conséquent, en déposant votre enveloppe au bureau de poste, veuillez-vous assurer qu'il sera oblitéré avant la date limite de dépôt des dossiers.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Horaire d'ouverture du CDG14 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 / le vendredi fermeture à 16h30